

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 27 JANVIER 2020
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

20-07

OBJET : Budget annexe assainissement en gestion directe - Vote du budget primitif 2020

Membres en exercice	90
Présents titulaires	58
Représentés	23
Absents	9

Votants	81
Abstention	
Suffrages exprimés	
Pour	81
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE Sengul KARACA, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Yoann RISPAL, Sylvain BERRIOS représenté par Germain ROESCH, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre GUILLARD, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Sabine CHABOT représentée par Nadia LECUYER, Sylvie CHARDIN représentée par Chrysis CAPORAL, Florence CROCHETON représentée par Marc MEDINA, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Jacqueline VISCARDI, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Nicole CERCLEY, Christian FAUTRE représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, René GAILLARD représenté par Jean-Marc BRETON, Brigitte GAUVAIN représentée par Pierre LEBEAU, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Marie KENNEDY représentée par Valérie ZELIOLI, Laurent LAFON représenté par Charlotte LIBERT ALBANEL, Gérard LAMBERT représenté par Sengul KARACA, Sergine LEFIEF représentée par Caroline ADOMO, Alain PAVIE représenté par Christel ROYER, Igor SEMO représenté par Jacques JP MARTIN, Annie TRICOCHÉ représentée par Mary France PARRAIN, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN

Absents : Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Nassim LACHELACHE, Vincent PINEL, Régis PIO, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET.

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

OBJET : Budget annexe assainissement en gestion directe - Vote du budget primitif 2020

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 et L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

VU la délibération n°19-152 du 16 décembre 2019 approuvant le rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2020 pour le budget annexe assainissement en gestion directe,

VU le rapport de présentation et le document budgétaire réglementaire M49 annexé,

VU l'avis favorable du Bureau de Territoire du 20 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 24 janvier 2020,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement en gestion directe, dont les crédits ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section d'exploitation	11 589 283,93 €
* Section d'investissement	12 333 500,00 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2020	23 922 783,93 €

ARTICLE 2 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

La présente délibération publiée le 30/01/2020
est exécutoire à la date du 30/01/2020
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 30/01/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200127-B20-07-DE
Date de télétransmission : 30/01/2020
Date de réception préfecture : 30/01/2020